



**McGill**

**Dialogue McGill**  
Mieux communiquer pour mieux soigner

PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

**PROGRAMME DE BOURSES  
DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

**ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

---

**DEMANDE DE BOURSE DE CATÉGORIE 3  
GUIDE DE L'ÉTUDIANT**

**Le Programme s'adresse aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme, possédant une connaissance appropriée du français et de l'anglais et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un centre de formation professionnelle au Québec.**

Santé Canada a contribué financièrement au  
Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Renseignements généraux</b>	3-5
<b>Liste des régions du Québec visées par le Programme</b>	6
<b>Liste de référence des niveaux d'études et des programmes d'études en santé et service sociaux reconnus par le gouvernement</b>	6-7
<b>Répertoire des réseaux communautaires participants</b>	7-10
<b>Étudiant</b>	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	10-11
<b>Personne de référence pour l'étudiant</b>	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	12
<b>Coordonnées des personnes-ressources pour le Programme de bourses</b>	12

**English version available at:**

[www.mcgill.ca/dialoguemcgill/forms/bursary-program-forms](http://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/forms/bursary-program-forms)

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### APPEL À DEMANDES

Tous les centres de formation professionnelle ne commencent pas leurs programmes à la même date. Pour cette raison, les bourses de catégorie 3 sont allouées deux fois par année. Le second appel pour l'année 2019-2020 sera annoncé ultérieurement.

DATES IMPORTANTES POUR LES DEMANDES DE BOURSE 2019-2020 DE CATÉGORIE 3				
Année scolaire	Publication de l'appel à demandes dans le cadre du Programme de bourses	Date limite pour la soumission par les étudiants des formulaires de demande aux réseaux communautaires	Date limite pour la soumission par les réseaux communautaires des formulaires de demande à Dialogue McGill	Décisions rendues par Dialogue McGill
2019-2020	Le 26 septembre 2019	Le 22 octobre 2019	Le 8 novembre 2019	Le 22 novembre 2019

## PROGRAMME DE BOURSES DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX<sup>1</sup>

### DESCRIPTION

Le Programme de bourses de catégorie 3 vient en aide aux étudiants qui disposent d'une connaissance de l'anglais et du français et qui sont inscrits à temps plein dans un programme de santé et de services sociaux dans un centre de formation professionnelle au Québec. Le Programme a pour objectif d'améliorer l'accès à des soins en anglais dans les établissements de santé et de services sociaux dans les régions sélectionnées. Les récipiendaires de la bourse s'engagent après l'obtention de leur diplôme à travailler dans leur région pendant un an pour chacune des bourses reçues.

Si vous êtes un étudiant poursuivant des études à temps plein dans un programme de santé et de services sociaux dans un centre de formation professionnelle reconnu par le gouvernement et que vous êtes originaire d'une des régions du Québec dont la liste apparaît en page 6 du présent document, ce Programme pourrait vous intéresser.

Les étudiants doivent fournir des références venant de deux personnes qui peuvent témoigner de leur probité et de leur engagement à travailler dans leur région dans le domaine de la santé et des services sociaux une fois leurs études complétées.

Les étudiants qui désirent faire une demande de bourse de catégorie 3 doivent soumettre leurs formulaires de demande à la personne-ressource du réseau communautaire participant de leur région. Veuillez consulter le *Répertoire des réseaux communautaires* participants, pages 7 à 10.

### MONTANTS DES BOURSES

- Formation professionnelle : 2 000 \$ par étudiant inscrit à des études à plein temps pour l'année 2019-2020.

<sup>1</sup> Le Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux de McGill sera ci-après désigné sous l'appellation Programme de bourses.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'accessibilité à la bourse de catégorie 3 est réservée aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme (consulter la *Liste des régions du Québec visées*, page 6) qui :

- sont des citoyens canadiens ayant résidé dans une des régions du Québec visées par le Programme pendant au moins deux ans (24 mois);
- sont des résidents permanents ayant résidé dans une des régions du Québec visées par le Programme pendant au moins deux ans (24 mois);
- possèdent les compétences appropriées en anglais et en français pour offrir des services de santé et des services sociaux dans un établissement de soins de santé et de services sociaux au Québec;
- poursuivent des études dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement située à l'intérieur de leur région;
- ont été acceptés aux études à temps plein ou poursuivent des études à temps plein (la maison d'enseignement fréquentée par les étudiants les considère comme tels) dans un centre de formation professionnelle;
- leur programme d'études les prépare en vue d'une carrière où ils fourniront directement des soins et des services à des clients d'expression anglaise;
- sont inscrits à temps plein pour l'année scolaire 2019-2020;

*Veillez noter que le Programme de bourses n'est pas offert aux étudiants :*

*- inscrits à des programmes indépendants ou ne menant pas à un diplôme;*

*- inscrits à des programmes de formation à distance ou en ligne.*

- s'engagent à travailler dans leur région après la fin de leurs études dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- acceptent de participer à tout suivi, monitoring ou évaluation du Programme mené par Dialogue McGill ou par le réseau communautaire.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Les demandes de bourses seront soumises à approbation en fonction des critères suivants :

- La compatibilité entre le domaine d'études de l'étudiant et les zones de service prioritaires ou les catégories d'emploi vulnérables de la région;
- L'engagement de l'étudiant, une fois ses études terminées, à travailler dans son domaine dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe situé dans sa région d'origine pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- La qualité des références fournies;
- La qualité du dossier scolaire de l'étudiant;
- La qualité, le contenu et la présentation de la demande.

### RESPONSABILITÉS DU RÉCIPiendaIRE DE LA BOURSE DE CATÉGORIE 3

- Le boursier doit s'engager à compléter son programme d'études;
- Le boursier recevra de l'aide financière à condition de demeurer inscrit à temps plein à un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement pendant toute la période visée par la bourse;
- Le boursier doit s'engager à travailler, après la fin de ses études, dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe situé dans sa région d'origine pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses qu'il aura reçues. Si le boursier ne peut travailler que dans un emploi à temps partiel, il devra pour respecter son contrat accumuler un nombre d'heures de travail équivalant à une année à temps plein;
- Advenant que le boursier ne puisse pas respecter ses engagements, il doit en informer par écrit le réseau communautaire et rembourser le montant de sa bourse en accord avec un contrat signé entre le réseau communautaire et le boursier :
  - Advenant que le boursier abandonne le programme d'études convenu il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant la date de l'abandon, les sommes qu'il aura reçues à titre de bourse;
  - Advenant que le boursier manque à son engagement en cessant de travailler dans sa région avant l'expiration de la période fixée, il doit s'engager à rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme, les sommes reçues à titre de bourse, au prorata de la période qu'il lui restera à couvrir;
  - Advenant que le boursier manque à son engagement en ne travaillant pas dans sa région d'origine selon les termes de son engagement, il devra rembourser les sommes reçues au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme;
  - Advenant que le boursier ne trouve pas d'emploi dans sa région d'origine, mais qu'il en trouve un dans une des autres régions ciblées, il sera considéré comme ayant rempli ses engagements après un an d'emploi pour chacune des bourses reçues. Dans ce cas, le boursier doit fournir la preuve de son insuccès à trouver un emploi dans sa région d'origine;
- Le boursier doit fournir une photo numérique et un curriculum vitae en format numérique à Dialogue McGill et accorder à Dialogue McGill, au réseau communautaire et aux établissements de santé et services sociaux la permission de diffuser, à des fins promotionnelles, la photo et le curriculum vitae de l'étudiant, de même que les renseignements sur la bourse octroyée;
- Le boursier doit accepter que ses coordonnées soient entrées dans une base de données des professionnels de la santé et des services sociaux aptes à fournir des services en anglais, qui pourra être accessible aux établissements de santé et de services sociaux.

## LISTE DES RÉGIONS DU QUÉBEC VISÉES PAR LE PROGRAMME

Le Programme de bourses de catégorie 3 s'adresse aux étudiants dont la résidence principale est située dans une des régions du Québec visées par le Programme dont la liste apparaît ci-dessous.

<b>Région 01</b>	Bas-Saint-Laurent	<b>Région 10</b>	Nord-du-Québec
<b>Région 02</b>	Saguenay–Lac-Saint-Jean	<b>Région 11</b>	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
<b>Région 03</b>	Capitale-Nationale	<b>Région 12</b>	Chaudière-Appalaches
<b>Région 04</b>	Mauricie et Centre-du-Québec	<b>Région 14</b>	Lanaudière (à l'exception des municipalités de la CMM*)
<b>Région 05</b>	Estrie	<b>Région 15</b>	Laurentides (à l'exception des municipalités de la CMM*)
<b>Région 07</b>	Outaouais	<b>Région 16</b>	Montérégie (à l'exception des municipalités de la CMM*)
<b>Région 08</b>	Abitibi-Témiscamingue		
<b>Région 09</b>	Côte-Nord		

\* Veuillez noter que les étudiants demeurant au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ne sont pas admissibles au Programme de bourses de catégorie 3. La liste des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal se trouve sur le site de la Communauté à l'adresse suivante : <http://cmm.qc.ca/a-propos/municipalites/>.

## LISTE DE RÉFÉRENCE DES NIVEAUX D'ÉTUDES ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT

La bourse de catégorie 3 est offerte aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme qui ont été acceptés aux études à temps plein ou qui poursuivent des études à temps plein (la maison d'enseignement fréquentée par les étudiants les considère comme tels) dans un des programmes suivants de santé et de services sociaux reconnus par le gouvernement qui leur permettra de décrocher un emploi au Québec une fois leurs études terminées.

Veuillez noter que le Programme de bourses n'est pas offert aux étudiants :

- inscrits à des programmes indépendants ou ne menant pas à un diplôme;
- inscrits à des programmes de formation à distance ou en ligne.

### CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comprend les écoles régies par une commission scolaire, les centres de formation professionnelle et les maisons d'enseignement privées reconnues par le gouvernement.

[https://prod.mels.gouv.qc.ca/afepl01/html/documents\\_internet/pdf/fr/etablisements/etabsecondaireformpro.pdf](https://prod.mels.gouv.qc.ca/afepl01/html/documents_internet/pdf/fr/etablisements/etabsecondaireformpro.pdf)

- Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) / Diploma of Vocational Studies (DVS)

Assistance à la personne en établissement et à domicile

Assistance dentaire

Assistance technique en pharmacie

Dental Assistance

Health, Assistance and Nursing

Institutional and Home Care Assistance

Pharmacy Technical Assistance

Santé, assistance et soins infirmiers

## RÉPERTOIRE DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES PARTICIPANTS - COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES

### RÉGION 01 : BAS-SAINT-LAURENT

#### Heritage Lower Saint Lawrence

130, rue Principale, Métis-sur-Mer, QC, G0J 1S0

**Personne-ressource:** Mélanie Leblanc

**Titre:** Directrice générale

**N° de téléphone:** 418 936-3239, poste 222

**Courriel:** [mleblanc@heritagelsl.ca](mailto:mleblanc@heritagelsl.ca)

**Site Web:** [heritagelsl.ca](http://heritagelsl.ca)

### RÉGION 03 : CAPITALE-NATIONALE

#### Jeffery Hale Community Partners (JHCP)

1270, chemin Ste-Foy, bureau 2000, Québec, QC, G1S 2M6

**Personne-ressource:** Ellie Fleming

**Titre:** Agente de soutien de programme

**N° de téléphone:** 418 684-5333, poste 1262

**Courriel:** [efleming@jhpartners.net](mailto:efleming@jhpartners.net)

**N° de téléc.:** 418 684-2295

**Site Web:** [www.jefferyhale.org](http://www.jefferyhale.org)

### RÉGION 04 : MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC

#### Centre for Access to Service in English (CASE)

1045, rue Chabanel, Drummondville, QC, J2B 2J4

**Personne-ressource:** Shannon Keenan

**Titre:** Directrice générale

**N° de téléphone:** 819 850-5560

**Courriel:** [casemcq.dg@gmail.com](mailto:casemcq.dg@gmail.com)

**N° sans frais:** 1 833 850-5560

**Site Web:** [www.casemcq.com](http://www.casemcq.com)

### RÉGION 05: ESTRIE

**Townshippers' Association – Estrie Network**

100-257, rue Queen, Sherbrooke, QC, J1M 1K7

**Personne-ressource:** Michelle Lepitre **Titre:** Agente, Eastern Townships Partners for Health and Social Services, Estrie Network

**N° de téléphone:** 819 566-5717 **Courriel:** [ml@townshippers.org](mailto:ml@townshippers.org)

**N° de téléc.:** 819 566-0271 **Site Web:** [www.townshippers.org](http://www.townshippers.org)

### RÉGION 07: OUTAOUAIS

**Connexions Resource Centre**

80, rue Daniel-Johnson, Gatineau, QC, J8Z 1S3

**Personne-ressource:** Danielle Lanyi **Titre:** Directrice générale

**N° de téléphone:** 819 777-3206 **Courriel:** [d\\_lanyi@centreconnexions.org](mailto:d_lanyi@centreconnexions.org)

**Site Web:** <http://centreconnexions.org>

### RÉGION 08: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**Neighbours Regional Association of Rouyn-Noranda**

C.P. 2277, (139, avenue Murdoch), Rouyn-Noranda, QC, J9X 5A9

**Personne-ressource:** Sharleen Sullivan **Titre:** Directrice générale

**N° de téléphone:** 819 762-0882 **Courriel:** [neighbours@cablevision.qc.ca](mailto:neighbours@cablevision.qc.ca)

**Site Web:** [www.neighbours-rouyn-noranda.ca](http://www.neighbours-rouyn-noranda.ca)

### RÉGION 09: CÔTE-NORD

**Coasters' Association, Inc.**

C.P. 10, Rivière Saint-Paul, QC, G0G 2P0

**Personne-ressource:** Kimberly Buffitt **Titre:** Directrice des programmes

**N° de téléphone:** 418 379-2006, poste 226 **Courriel:** [hssnpi@globetrotter.net](mailto:hssnpi@globetrotter.net)

**N° de téléc.:** 418 379-2621 **Site Web:** [www.coastersassociation.com](http://www.coastersassociation.com)

**North Shore Community Association (NSCA)**

C.P. 6102, Baie-Comeau, QC, G4Z 2G9

**Personne-ressource:** Jody Lessard **Titre:** Directrice générale

**N° de téléphone:** 418 296-1545 **Courriel:** [nsca@quebecnorthshore.org](mailto:nsca@quebecnorthshore.org)

**N° de téléc.:** 418 296-4883 **Site Web:** [www.quebecnorthshore.org](http://www.quebecnorthshore.org)



### RÉGION 11 : GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**Committee for Anglophone Social Action (CASA)**

168, boulevard Gérard-D.-Lévesque, New Carlisle, QC, G0C 1Z0

<b>Personne-ressource:</b> Cathy Brown	<b>Titre:</b> Directrice générale
<b>N° de téléphone:</b> 418 752-5995	<b>Courriel:</b> <a href="mailto:cathy@casa-gaspe.com">cathy@casa-gaspe.com</a>
<b>N° de téléc.:</b> 418 752-6864	<b>Site Web:</b> <a href="http://www.casa-gaspe.com">www.casa-gaspe.com</a>

**Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI)**

787, chemin Principal, Grosse Ile, QC, G4T 6B5

<b>Personne-ressource:</b> Helena Burke	<b>Titre:</b> Directrice générale
<b>N° de téléphone:</b> 418 985-2116, poste 1	<b>Courriel:</b> <a href="mailto:helena@micami.ca">helena@micami.ca</a>
<b>N° de téléc.:</b> 418 985-2113	<b>Site Web:</b> <a href="http://www.micami.ca">www.micami.ca</a>

**Vision Gaspé-Percé Now (VGPN)**

28, rue St-Patrick, B.P. 67, Douglastown, Gaspé, QC, G4X 1H0

<b>Personne-ressource:</b> Jessica Synnott	<b>Titre:</b> Directrice générale
<b>N° de téléphone:</b> 418 368-3212	<b>Courriel:</b> <a href="mailto:j.synnott@vgpn.ca">j.synnott@vgpn.ca</a>
<b>N° de téléc.:</b> 418 368-4253	<b>Site Web:</b> <a href="http://www.visiongaspeperce.ca">www.visiongaspeperce.ca</a>

### RÉGION 12 : CHAUDIÈRE-APPALACHES

**Megantic English-speaking Community Development Corporation (MCDC)**

906, rue Mooney Ouest, Thetford Mines, QC, G6G 6H2

<b>Personne-ressource:</b> Brian Gignac	<b>Titre:</b> Directeur général
<b>N° de téléphone:</b> 418 332-3851	<b>Courriel:</b> <a href="mailto:director@mcdc.info">director@mcdc.info</a>
<b>N° de téléc.:</b> 418 332-3153	<b>Site Web:</b> <a href="http://www.mcdc.info">www.mcdc.info</a>

### RÉGION 14 : LANAUDIÈRE (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR NOTE PAGE 6)

**English Community Organization of Lanaudière (ECOL)**

3657, rue Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0

<b>Personne-ressource:</b> Carole Gravel	<b>Titre:</b> Agente de projet
<b>N° de téléphone:</b> 514 775-9435	<b>Courriel:</b> <a href="mailto:carole-ecol@hotmail.com">carole-ecol@hotmail.com</a>

### RÉGION 15 : LAURENTIDES (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR NOTE PAGE 6)

**4 Korner's Family Resource Center**

200, rue Henri-Dunant, Deux-Montagnes, QC, J7R 4W6

<b>Personne-ressource:</b> Stephanie Helmer	<b>Titre:</b> Directrice générale
<b>N° de téléphone:</b> 450 974-3940	<b>Courriel:</b> <a href="mailto:stephanie@4kornerscenter.org">stephanie@4kornerscenter.org</a>
<b>Site Web:</b>	<a href="http://www.4kornerscenter.org">www.4kornerscenter.org</a>

**RÉGION 16: MONTÉRÉGIE (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR NOTE PAGE 6)**

**Townshippers' Association – Montérégie East Network**

100-257, rue Queen, Sherbrooke, QC, J1M 1K7

<b>Personne-ressource:</b>	Maggie Severs	<b>Titre:</b>	Agente, Eastern Townships Partners for Health and Social Services, Montérégie East Network
<b>N° de téléphone:</b>	819 566-5717	<b>Courriel:</b>	<a href="mailto:msevers@townshippers.org">msevers@townshippers.org</a>
<b>N° de téléc.:</b>	819 566-0271	<b>Site Web:</b>	<a href="http://www.townshippers.org">www.townshippers.org</a>

**Montérégie West Community Network (MWCN)**

255, boul. d'Anjou, bureau 203, Chateauguay, QC, J6K 5B7

<b>Personne-ressource:</b>	Pauline Wiedow	<b>Titre:</b>	Directrice générale
<b>N° de téléphone:</b>	(450) 691-1444	<b>Courriel:</b>	<a href="mailto:mwcn2016@gmail.com">mwcn2016@gmail.com</a>
<b>Site Web:</b>	<a href="https://mwcn.weebly.com/">https://mwcn.weebly.com/</a>		

## ÉTUDIANT

### LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

#### L'ÉTUDIANT DEMANDEUR D'UNE BOURSE DOIT:

1. remplir et soumettre à la personne-ressource du réseau communautaire participant le Formulaire de demande de bourse de catégorie 3 ainsi que les documents requis;

#### L'ÉTUDIANT RÉCIPIENDAIRE D'UNE BOURSE DOIT:

2. soumettre le Formulaire 1 à l'intention du récipiendaire de la bourse: Attestation d'études de l'étudiant (remis à l'étudiant par le réseau communautaire une fois la demande de bourse approuvée) confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant et un dossier scolaire en règle. Condition préalable au versement de la bourse, ce formulaire est envoyé par l'étudiant au réseau communautaire dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour chaque semestre;
3. aller chercher le paiement de la bourse auprès du réseau communautaire;
4. confirmer la réception du versement de la bourse en signant le Formulaire 2 à l'intention du récipiendaire de la bourse: Preuve de versement de la bourse - Section 2C;
5. s'engager par une entente contractuelle avec le réseau communautaire quant aux obligations du récipiendaire, ce qui inclut:
  - informer le réseau communautaire par écrit dans les 30 jours en cas:
    - d'abandon du programme d'études à temps plein ou
    - de non-emploi dans la région d'origine dans un établissement public du domaine de la santé et des services sociaux ou dans un organisme connexe pour un minimum d'un an pour chaque bourse allouée;

- accepter que, dans le cas d'un abandon du programme d'études, le remboursement du montant complet de la bourse sera exigé;
- accepter que, dans le cas de non-emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un établissement situé dans sa région d'origine pour un minimum d'un an, et que le récipiendaire ne soit pas en mesure de prouver qu'il a cherché activement un emploi pendant cette période, le remboursement complet ou partiel (au prorata) de la bourse sera exigé;
- informer le réseau communautaire dans le cas où lui a été impossible de trouver un emploi dans sa région d'origine, mais où il a trouvé un emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une autre des régions ciblées par le Programme. Dans ce cas, le récipiendaire d'une bourse doit pouvoir fournir la preuve d'avoir activement, mais sans résultat, cherché un emploi dans son domaine, dans sa région d'origine.

### LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS:

#### Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 1: Demande de l'étudiant

**Doit être rempli et signé par l'étudiant qui le fait ensuite parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.**

Accompagné des documents d'appui suivants :

- une copie du curriculum vitæ le plus récent
- la lettre d'admission au programme émise par la maison d'enseignement
- une copie du relevé de notes le plus récent

#### Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 2: Reconnaissance de l'engagement communautaire de l'étudiant (deux références requises)

- La page titre et la Section 1 doivent être remplies par l'étudiant qui les envoie ensuite par courrier électronique à chacune de ses 2 personnes de référence;
- Les Sections 2 à 4 doivent être remplies par la personne de référence;

Après avoir rempli et signé le formulaire, la personne de référence le fera parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

**NOTE: Les signatures électroniques sont acceptées.**

## PERSONNE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDIANT

### LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

Les personnes de référence peuvent être des membres reconnus de la communauté de l'étudiant, qui font partie par exemple d'un organisme gouvernemental, d'une organisation non gouvernementale (ONG), d'une maison d'enseignement, d'un hôpital, d'une clinique, d'un établissement de soins, d'une garderie, d'un camp d'été, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un refuge pour sans-abri, etc., de la région.

La **Reconnaissance de l'engagement communautaire de l'étudiant** doit être fournie par une personne qui connaît le candidat depuis 2 ans et qui est en mesure d'évaluer le potentiel de l'étudiant à demeurer dans sa région et à y travailler dans le domaine de la santé et des services sociaux après la fin de ses études. La personne de référence ne doit pas avoir de liens familiaux avec l'étudiant.

#### RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE:

- remplir le document requis, Formulaire 2, qui lui sera envoyé par courrier électronique par l'étudiant, le signer et le faire parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant dont le nom apparaît à la Section 1 du formulaire.

#### LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

##### Demande de bourse de catégorie 3 – Formulaire 2 : Reconnaissance de l'engagement communautaire de l'étudiant

- Page titre et Section 1 remplies par l'étudiant;
- Sections 2 à 4 remplies par la personne de référence;
- Formulaire rempli et signé à soumettre par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

## COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES POUR LE PROGRAMME DE BOURSES

Les étudiants et les personnes de référence qui auraient des questions à poser à propos du Programme de bourses sont priés de communiquer avec la personne-ressource du réseau communautaire de leur région. Voir liste pages 7 à 10.